



NATIONS
UNIES



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
GÉNÉRALE

FCCC/SBI/2006/15
15 septembre 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE

Vingt-cinquième session

Nairobi, 6-14 novembre 2006

Point 14 b) de l'ordre du jour provisoire

Questions administratives, financières et institutionnelles

Exécution du budget de l'exercice biennal 2006-2007

Exécution du budget de l'exercice biennal 2006-2007 au 30 juin 2006

Note du secrétariat*

Résumé

Ce document rend compte de l'exécution du budget des fonds d'affectation spéciale administrés par le secrétariat pour les six premiers mois de l'exercice biennal 2006-2007. Son objet est d'informer les Parties de l'état des recettes et des dépenses ainsi que des résultats obtenus au 30 juin 2006.

Le secrétariat a reçu 69,5 % du montant indicatif total des contributions attendues pour 2006 et les dépenses ont représenté 40,4 % du budget approuvé pour cette année. Les contributions volontaires aux fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus de la Convention et pour les activités complémentaires se sont élevées à 916 159 et 10,9 millions de dollars des États-Unis, respectivement.

L'Organe subsidiaire de mise en œuvre est invité à prendre note des renseignements présentés et à proposer un projet de décision sur les questions administratives et financières, qui sera soumis pour adoption à la Conférence des Parties lors de sa douzième session et à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto lors de sa deuxième session.

* Le présent document a été soumis tardivement parce que la mise au point de la section V a nécessité des consultations internes.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. INTRODUCTION	1 – 4	3
A. Mandat	1 – 2	3
B. Objet de la présente note	3	3
C. Mesures que pourrait prendre le SBI	4	3
II. RECETTES ET DÉPENSES	5 – 26	3
A. Fonds d'affectation spéciale pour le budget de base de la Convention ..	5 – 13	3
B. Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus de la Convention	14 – 17	7
C. Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires au titre de la Convention	18 – 23	8
D. Fonds d'affectation spéciale pour la contribution annuelle spéciale du Gouvernement allemand (Fonds de Bonn)	24	10
E. Dépenses d'appui aux programmes	25 – 26	11
III. EXÉCUTION DES PROGRAMMES	27 – 89	11
A. Direction exécutive et gestion	27 – 31	11
B. Module 1: Mise en œuvre	32 – 43	12
C. Module 2: Conseils scientifiques et technologiques	44 – 64	14
D. Module 3: Services intergouvernementaux et services d'appui	65 – 89	18
IV. RESSOURCES HUMAINES	90 – 93	22
A. Personnel	90 – 92	22
B. Consultants et vacataires	93	24
V. FINANCEMENT DES DÉPENSES LIÉES AUX VOYAGES DES MEMBRES DES ORGANES CONSTITUÉS	94 – 99	24
VI. RESPONSABILITÉS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES	100	25

Annexe

Projets et manifestations financés par le Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires pendant l'exercice biennal 2006-2007		26
---	--	----

I. Introduction

A. Mandat

1. Par leurs décisions 12/CP.11 et 34/CMP.1, la Conférence des Parties (COP) et la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (COP/MOP) ont approuvé le budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007, et ont prié le Secrétaire exécutif de faire rapport à la COP sur les recettes ainsi que sur l'exécution du budget et de proposer tout ajustement qu'il pourrait être nécessaire d'apporter à celui-ci.

2. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a pour usage d'examiner ces questions et de formuler des recommandations à l'intention de la COP et de la COP/MOP.

B. Objet de la présente note

3. Cette note fait le point des recettes, des dépenses et de l'exécution du budget au 30 juin 2006. Elle doit être lue parallèlement au document FCCC/SBI/2006/INF.6 sur l'état des contributions au 15 octobre 2006.

C. Mesures que pourrait prendre le SBI

4. Le SBI pourrait prendre note des renseignements présentés et arrêter les dispositions à inclure dans les projets de décision sur les questions administratives et financières qui seront soumis pour adoption à la COP lors de sa douzième session et à la COP/MOP lors de sa deuxième session.

II. Recettes et dépenses

A. Fonds d'affectation spéciale pour le budget de base de la Convention

1. Budget

5. La COP, par sa décision 12/CP.11, et la COP/MOP, par sa décision 34/CMP.1, ont approuvé un budget total de 53,5 millions de dollars pour l'exercice biennal 2006-2007 (voir le tableau 1).

Tableau 1. Budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007

	2006 (en dollars É.-U.)	2007 (en dollars É.-U.)	2006-2007 (en dollars É.-U.) (en euros) ^a	
Coût direct des activités des programmes	23 482 121	23 558 700	47 040 821	35 421 739
Dépenses d'appui aux programmes	3 052 676	3 062 631	6 115 307	4 604 826
Ajustement de la réserve de trésorerie	338 273	7 182	345 455	260 128
Total du budget approuvé	26 873 070	26 628 513	53 501 583	40 286 693
^a Le taux de change utilisé (1 dollar É.-U. = 0,753 euro) est le taux de change moyen pour la période allant de janvier à mars 2005.				

2. Recettes

6. Le budget approuvé sera en principe financé par les contributions indicatives de toutes les Parties, la contribution annuelle du pays hôte et le solde inutilisé d'exercices antérieurs. On trouvera au tableau 2 une ventilation des recettes attendues.

Tableau 2. Recettes attendues pour l'exercice biennal 2006-2007

	2006 (en dollars É.-U.)	2007 (en dollars É.-U.)	2006-2007 (en dollars É.-U.) (en euros)	
Contributions indicatives de toutes les Parties	24 854 560	24 610 003	49 464 563	37 246 817
Solde inutilisé des contributions d'exercices antérieurs (report)	1 000 000	1 000 000	2 000 000	1 506 000
Contribution du pays hôte	1 018 510	1 018 510	2 037 020	1 533 876
Total des recettes attendues	26 873 070	26 628 513	53 501 583	40 286 693

7. Au 30 juin 2006, 69,5 % du montant indicatif total des contributions attendues pour l'année (35 % des contributions attendues pour l'exercice biennal), soit 17,3 millions de dollars É.-U., avaient été encaissés et la contribution volontaire du pays hôte avait été intégralement versée. S'y ajoutaient des contributions pour des années antérieures, reçues à posteriori (tableau 3).

Tableau 3. Recettes effectives au 30 juin 2006
(en dollars des États-Unis)

	2006-2007
Contributions indicatives pour 2006 – Convention	10 061 186
Contributions indicatives pour 2006 – Protocole de Kyoto	7 233 992
Contribution volontaire du pays hôte	906 827
Contributions pour des années antérieures	718 409
Contributions dues pour les années suivantes, reçues d'avance	46 176
Intérêts et recettes accessoires	297 220
Total des recettes effectives	19 263 810

8. Au 30 juin 2006, les contributions de trois des 10 principaux contributeurs ou encore de six des 20 principaux contributeurs aux activités découlant de la Convention¹ n'avaient pas été reçues. Sur les 189 Parties à la Convention, 105 n'avaient pas versé leurs contributions pour 2006. Dix-sept Parties n'ont jamais contribué au budget de base de la Convention depuis son établissement en 1996. Le tableau 4 indique les arriérés de contributions.

¹ Les contributions des 10 premiers contributeurs représentent 75 % du montant indicatif total des contributions, et celles des 20 premiers contributeurs 89 %.

Tableau 4. Arriérés de contributions pour les activités découlant de la Convention, par année, au 30 juin 2006
(en dollars des États-Unis)

	Nombre de Parties	Montant non réglé
Contributions exigibles depuis le 1 ^{er} janvier:		
1996	17	9 762
1997	22	22 955
1998	24	13 368
1999	24	11 580
2000	28	17 004
2001	31	26 684
2002	37	62 401
2003	46	86 303
2004	60	393 025
2005	73	708 158
2006	105	5 646 896
Total		6 998 136

9. Au 30 juin 2006, les contributions dues cette année par 2 des 10 principaux contributeurs ou encore 6 des 20 principaux contributeurs pour les activités découlant du Protocole de Kyoto² n'avaient pas été reçues (voir le tableau 5). Sur les 163 Parties au Protocole de Kyoto, 102 n'avaient pas versé leurs contributions pour 2006.

Tableau 5. Arriérés de contributions pour les activités découlant du Protocole de Kyoto, par année, au 30 juin 2006
(en dollars des États-Unis)

	Nombre de Parties	Montant non réglé
Contributions exigibles depuis le 1 ^{er} janvier:		
2005	69	366 691
2006	102	1 940 586
Total		2 307 277

3. Dépenses

10. Au 30 juin 2006, les dépenses s'élevaient à 9 484 625 dollars É.-U. (10 716 750 dollars si l'on inclut les dépenses d'appui aux programmes), soit 40,4 % du budget approuvé pour les activités de 2006.

Dépenses par module

11. Le tableau 6 a) permet de comparer les crédits ouverts pour 2006 et les dépenses des six premiers mois de l'année, par module. Le niveau des dépenses globales (40,4 %) est assez faible, et ce pour plusieurs raisons exposées plus loin au paragraphe 13.

² Les contributions des 10 premiers contributeurs représentent 72 % du montant indicatif total des contributions, et celles des 20 premiers contributeurs 88 %.

Tableau 6 a). Dépenses par module au 30 juin 2006

Programme	Dotation budgétaire approuvée pour 2006		Dépenses au 30 juin 2006		Dépenses en pourcentage de la dotation budgétaire	
	En dollars É.-U.	En euros	En dollars É.-U.	En euros ^a	En dollars É.-U.	En euros
Direction exécutive et gestion	1 156 173	870 598	361 599	296 150	31,3	34,0
Module 1	7 111 617	5 355 048	2 387 768	1 955 582	33,6	36,5
Module 2	7 006 414	5 275 830	2 574 094	2 108 183	36,7	40,0
Module 3	8 207 917	6 180 562	4 161 164	3 407 993	50,7	55,1
Total	23 482 121	17 682 038	9 484 625	7 767 908	40,4	43,9

^a Sur la base du taux de change moyen entre le dollar et l'euro pendant les six premiers mois de 2006.

12. Le tableau 6 b) indique les dépenses par objet (six rubriques). Les «dépenses de personnel» comprennent les traitements des fonctionnaires nommés aux postes approuvés et les dépenses communes de personnel correspondantes, les traitements du personnel engagé pour des périodes de courte durée et du personnel temporaire, ainsi que le coût des heures supplémentaires. Les autres concours extérieurs (particuliers et institutions) sont groupés sous la rubrique «Consultants». Les frais de voyage du personnel envoyé en mission sont dissociés de ceux des experts participant à des ateliers et à des consultations informelles. Les «frais généraux de fonctionnement» comprennent les paiements aux fournisseurs de divers biens et services. Les «subventions et contributions» englobent les sommes versées pour la gestion des locaux de Bonn à l'Unité centrale chargée des services communs, qui fournit des services logistiques et administratifs au secrétariat, ainsi que la contribution annuelle au budget du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

13. Depuis l'approbation du budget, le dollar s'est apprécié par rapport à l'euro, ce qui s'est traduit par des économies dans tous les domaines. Des économies ont en outre été réalisées en ce qui concerne les postes vacants. Les coûts du congé dans les foyers sont généralement remboursés et les indemnités pour frais d'études versées pendant le second semestre. La plupart des réunions que doivent impérativement tenir les organes constitués (Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention, Groupe d'experts des pays les moins avancés, Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre et Comité de supervision de l'application conjointe, entre autres) auront également lieu pendant la seconde partie de l'année. À la différence de ce qui se faisait auparavant, la majeure partie des examens approfondis et des examens annuels des inventaires seront effectués et la plupart des rapports initiaux seront établis en fin d'année, le but étant de combiner examens annuels des inventaires et rapports initiaux. Les frais de voyage du personnel augmenteront en conséquence. Pour les «subventions et contributions», le pourcentage de dépense est très élevé parce que, comme à l'accoutumé, les frais de gestion des locaux pour la période allant du 1^{er} juillet 2006 au 31 décembre 2006 ont été réglés d'avance et qu'à la fin juin 2006 la subvention annuelle au GIEC avait déjà été payée.

Tableau 6 b). Dépenses au 30 juin 2006

Objet de dépense	Dotations budgétaires approuvées pour 2006 (en dollars É.-U.)	Dépenses au 30 juin 2006 (en dollars É.-U.)	Dépenses en pourcentage de la dotation budgétaire	Part des dépenses par objet, en pourcentage
Dépenses de personnel	16 280 811	6 280 183	38,6	66,2
Consultants	1 291 000	490 280	38,0	5,2
Frais de voyage des experts	1 423 450	230 692	16,2	2,4
Frais de voyage du personnel	841 360	231 355	27,5	2,4
Frais généraux de fonctionnement	2 185 500	924 788	42,3	9,8
Subventions et contributions	1 460 000	1 327 327	90,9	14,0
Total des dépenses directes	23 482 121	9 484 625	40,4	100,0

B. Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus de la Convention

14. Le tableau 7 indique les recettes et les dépenses du Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus de la Convention.

15. Le secrétariat continue à fournir un soutien financier aux Parties qui remplissent les conditions requises. Peuvent en bénéficier les Parties dont le produit intérieur brut par habitant ne dépassait pas 5 500 dollars É.-U. en 2004 d'après les statistiques publiées par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Ce plafond est porté à 10 000 dollars pour les petits États insulaires en développement³.

1. Recettes

16. Au 30 juin 2006, les contributions reçues pour l'exercice biennal en cours s'élevaient à 916 159 dollars É.-U. et les dépenses totales à 748 432 dollars. L'excédent des recettes sur les dépenses, y compris le solde reporté de l'exercice précédent et les intérêts, se chiffrait à 1 304 953 dollars. Après blocage du montant requis (10 % des dépenses annuelles moyennes de 2004-2005) pour la réserve de trésorerie, cette somme, ainsi que les nouvelles contributions qui pourraient être versées au Fonds d'affectation spéciale, serviront à financer la participation des Parties remplissant les conditions requises aux prochaines sessions de la COP et de la COP/MOP.

2. Dépenses

17. Cette année, une assistance financière d'un montant total de 633 893 dollars a été fournie à 121 participants pour leur permettre de se rendre à la vingt-quatrième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) et à celle du SBI, en mai; les frais de voyage des membres du Bureau se sont chiffrés à 14 826 dollars. Un montant supplémentaire de 13 610 dollars a été utilisé

³ L'application de la règle consistant à ne pas soutenir les Parties qui n'ont pas acquitté leurs contributions au budget de base a été suspendue jusqu'au 31 décembre 2007 (FCCC/SBI/2005/10, par. 90 à 92).

pour couvrir des dépenses se rapportant à des réunions d'années antérieures, ainsi que les dépenses de fonctionnement correspondant aux voyages organisés par l'intermédiaire des bureaux locaux du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

Tableau 7. Situation du Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus de la Convention au 30 juin 2006
(en dollars des États-Unis)

RECETTES	
Report de l'exercice 2004-2005	1 097 192
Économies sur les engagements d'exercices antérieurs	5 822
Contributions reçues en 2006	916 159
Intérêts et recettes accessoires	34 212
Total des recettes	2 053 385
DÉPENSES	
Frais de voyage des membres du Bureau	14 826
Frais de voyage de 121 participants aux sessions des organes subsidiaires à Bonn, en mai 2006	633 893
Ajustements sur années antérieures et dépenses de fonctionnement	13 610
Total des dépenses directes	662 329
Dépenses d'appui aux programmes	86 103
Total des dépenses	748 432
Solde	1 304 953

C. Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires au titre de la Convention

18. Plusieurs activités essentielles continuent d'être financées par des contributions volontaires versées par les Parties à ce fonds d'affectation spéciale. Il s'agit des activités relatives au mécanisme pour un développement propre (MDP), au relevé international des transactions, à l'application conjointe et à tous les ateliers prescrits. Ce fonds sert également à financer les activités supplémentaires confiées au secrétariat et fournit les ressources additionnelles nécessaires pour exécuter plus efficacement le programme de travail de l'exercice biennal.

1. Recettes

19. Pendant les six premiers mois de 2006, le secrétariat a continué à déployer des efforts intensifs pour mobiliser des ressources. De nouvelles contributions avoisinant 5,4 millions de dollars É.-U. ont été reçues, qui représentent 19 % des prévisions initiales de dépenses (28,1 millions de dollars pour l'exercice biennal). En outre, plus de 5,5 millions de dollars correspondant à des redevances et à des «parts des fonds» au titre du MDP ont été versés, qui seront utilisés au début de 2008 quand les activités relatives à ce mécanisme deviendront autofinancées.

20. Le solde reporté de l'exercice 2004-2005 comprend:

a) La différence entre les fonds engagés pour les projets approuvés et les dépenses effectives comptabilisées à la fin de l'exercice;

- b) Les fonds qui ont été reçus mais dont l'affectation n'a pas encore été précisée par les Parties qui les ont versés;
- c) Les redevances au titre du MDP, qui seront utilisées lorsque les activités concernant ce mécanisme deviendront autofinancées;
- d) La réserve de trésorerie.

2. Dépenses et engagements

21. Pendant les six premiers mois de l'exercice en cours, un montant total de 10,8 millions de dollars a été approuvé pour financer 24 projets dont certains remontaient à l'exercice précédent. Il convient toutefois de noter que les dépenses effectives au 30 juin 2006 ne se chiffraient qu'à 4,7 millions de dollars. Des dépenses supplémentaires seront engagées pour des projets comprenant les activités qui se poursuivront jusqu'à la fin 2007, ou de nouveaux projets dont le financement sera approuvé par la suite durant l'exercice biennal, ce qui contribuera à l'utilisation des fonds actuellement disponibles.

22. L'annexe du présent document donne la liste complète des projets et activités financés par le Fonds d'affectation spéciale au cours des six premiers mois de l'exercice biennal 2006-2007. Il s'agit d'activités complémentaires nécessitant des ressources qui ont été chiffrées dans le budget-programme de l'exercice en cours⁴.

23. Le tableau 8 indique les recettes perçues et les engagements financiers pris pendant la période considérée.

Tableau 8. Situation du Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires au 30 juin 2006
(en dollars des États-Unis)

RECETTES	
Report de l'exercice 2004-2005	13 177 560
Économies sur les engagements d'exercices antérieurs	5 935
Contributions volontaires	5 362 039
Redevances et part des fonds au titre du MDP	5 508 908
Intérêts et recettes accessoires	376 510
Total des recettes	24 430 952
ENGAGEMENTS	
Projets approuvés	9 574 356
Dépenses d'appui aux programmes	1 244 666
Total des engagements	10 819 022
Solde	13 611 930

⁴ FCCC/SBI/2005/8/Add.2 et décisions 12/CP.11 et 34/CMP.11.

**D. Fonds d'affectation spéciale pour la contribution annuelle spéciale
du Gouvernement allemand (Fonds de Bonn)**

24. En offrant d'accueillir le secrétariat de la Convention à Bonn, le Gouvernement allemand s'est engagé à verser une contribution annuelle spéciale (Fonds de Bonn) de 1 789 522 euros (l'équivalent de 3,5 millions de deutsche mark). Au 30 juin, sa contribution pour 2006 avait été intégralement versée. Le tableau 9 indique les recettes et les dépenses du Fonds de Bonn pour l'exercice 2006-2007, au 30 juin 2006. Les «dépenses» correspondent aux coûts de l'organisation de la vingt-quatrième session du SBI et du SBSTA, de la première session du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto (le «Groupe de travail spécial des nouveaux engagements»), du premier atelier concernant le dialogue sur la coopération à long terme pour faire face aux changements climatiques en renforçant l'application de la Convention (le «Dialogue») ainsi que de quatre autres réunions et ateliers tenus à Bonn à l'occasion de la première série de sessions de 2006. Elles comprennent aussi les coûts de l'information diffusée avant, pendant et après ces réunions.

Tableau 9. Situation du Fonds de Bonn au 30 juin 2006
(en dollars des États-Unis)

RECETTES	
Contributions ^a	2 164 427
Intérêts et recettes accessoires	24 694
Total des recettes	2 189 121
DÉPENSES	
Appui aux conférences	
Installations	987 148
Personnel	266 861
Total partiel	1 254 009
Appui à l'information (conférences)	
Ordinateurs et réseaux	300 863
Personnel	34 422
Total partiel	335 285
Frais de voyage des participants à des ateliers tenus à Bonn	0
Dépenses d'appui aux programmes	206 495
Total des dépenses	1 795 789
Ajustements sur exercices antérieurs	10 669
Réserve de trésorerie	300 000
Solde	704 001

^a Équivalent à 1 789 522 euros par an.

E. Dépenses d'appui aux programmes

25. En application des règles financières de l'ONU, des fonds pour frais généraux (13 %) sont prélevés sur tous les fonds d'affectation spéciale de la Convention pour financer les services administratifs.

La plupart de ces services sont assurés par le secrétariat (programme «Services administratifs»). Les services centraux – vérification des comptes, états de paie, placement des fonds et services de trésorerie – sont fournis par l'ONU et doivent être remboursés à l'Organisation.

26. Au 30 juin 2006, les recettes pour les six premiers mois de l'exercice se chiffraient à 2 121 471 dollars, y compris les intérêts et les recettes accessoires. Pendant cette période, un montant de 1 440 169 dollars a été utilisé pour financer les dépenses de personnel et d'autres frais. Les sommes dues au titre des services rendus par l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG), estimées à 360 000 dollars pour 2006, seront facturées et payées pendant le second semestre de l'année. L'excédent des recettes sur les dépenses, y compris le solde reporté de l'exercice antérieur, atteignait 2 959 311 dollars. Le tableau 10 indique la situation des dépenses d'appui aux programmes pour les six premiers mois de l'exercice biennal 2006-2007.

Tableau 10. Situation des dépenses d'appui aux programmes au 30 juin 2006
(en dollars des États-Unis)

Objet de dépense	
RECETTES	
Report de l'exercice 2004-2005	2 279 535
Montant prélevé sur les fonds d'affectation spéciale au titre des dépenses d'appui aux programmes	2 059 768
Intérêts et recettes accessoires	61 703
Total des recettes	4 401 006
DÉPENSES	
Dépenses de personnel du secrétariat	1 439 332
Autres dépenses du secrétariat	837
Total des dépenses du secrétariat	1 440 169
Services fournis par l'Organisation des Nations Unies	0
Total des dépenses	1 440 169
Économies sur les engagements d'exercices antérieurs	1 526
Solde	2 959 311

III. Exécution des programmes

A. Direction exécutive et gestion

27. Les résultats des activités correspondent à ceux qui sont décrits dans le programme de travail présenté avec le budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007 (voir le document FCCC/SBI/2005/INF.6).

28. Le responsable du secrétariat de la Convention a assuré la gestion et la coordination des activités. Le secrétariat a été restructuré et l'appui à la gestion réorganisé en conséquence. La transition ayant été bien préparée, le transfert des fonctions et des responsabilités aux nouveaux programmes s'est fait en douceur.

29. Le responsable du secrétariat a également veillé à ce que les organes de la Convention et du Protocole de Kyoto ainsi que les membres de leurs bureaux soient bien conseillés. Suite aux décisions adoptées à la onzième session de la COP et à la première session de la COP/MOP, des dispositions ont notamment été prises pour soutenir le Groupe de travail spécial des nouveaux engagements et le Dialogue, qui venaient d'être établis. Le secrétariat a organisé la vingt-quatrième session du SBI et du SBSTA, la première session du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements, le premier atelier dans le cadre du Dialogue ainsi que plusieurs réunions du Bureau, et a entrepris de répondre aux demandes qui lui avaient été adressées.

30. En ce qui concerne les relations extérieures, une priorité élevée a été accordée à l'entretien de relations étroites avec les Parties de toutes les régions, ainsi qu'avec le gouvernement du pays hôte. On a continué à promouvoir la coopération avec de nouvelles organisations partenaires tout en renforçant les partenariats existants. Les médias ont demandé énormément d'informations, en particulier sur les progrès du MDP et sur les nouveaux processus établis à la onzième session de la Conférence des Parties.

31. Dans le cadre de la communication institutionnelle avec d'autres organismes des Nations Unies, le responsable du secrétariat ou son représentant ont participé à plusieurs réunions, notamment à la quatorzième session de la Commission du développement durable, aux réunions du Conseil du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) ainsi qu'à la neuvième session extraordinaire du Conseil d'administration et du Forum ministériel mondial sur l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

B. Module 1: Mise en œuvre

32. Le Secrétaire exécutif adjoint chargé de la mise en œuvre a donné des orientations stratégiques pour les activités du module 1, a veillé à la cohérence des travaux à l'échelle du secrétariat en consultation avec les autres secrétaires exécutifs adjoints, et a apporté son concours à la vingt-quatrième session du SBI ainsi qu'à la première session du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements.

1. Présentation de rapports, données et analyse

33. Pendant le premier semestre, les activités menées dans le cadre de ce programme ont été axées sur l'appui au processus intergouvernemental en ce qui concerne les communications nationales, les inventaires de gaz à effet de serre, l'établissement de systèmes de registres et la mise en service du relevé international des transactions.

34. L'examen approfondi des quatrièmes communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention (les «Parties visées à l'annexe I») a commencé par une analyse centralisée des huit premières communications. C'était la première fois que les communications nationales étaient examinées selon cette méthode, qui s'est révélée efficace. Une synthèse des informations sur les progrès accomplis dans l'application du Protocole de Kyoto (fournies conformément au paragraphe 2 de l'article 3) a été établie et soumise au SBI pour examen à sa vingt-quatrième session.

35. On a poursuivi les efforts visant à développer et à perfectionner le système mis en place par le secrétariat pour réunir, traiter et diffuser des données sur les inventaires de gaz à effet de serre obtenues aussi bien des Parties visées à l'annexe I que des Parties non visées à l'annexe I de la Convention, le but étant d'offrir aux Parties et aux utilisateurs extérieurs un accès en ligne aux données d'inventaire et à

d'autres informations grâce à une interface facile à utiliser. Le secrétariat a organisé un atelier à l'intention des utilisateurs du logiciel servant à communiquer les données d'inventaire – le notificateur CRF – ce qui a aidé à améliorer l'outil mis à la disposition des Parties. Des travaux sont en cours pour développer ce logiciel, en accroître la fonctionnalité et y inclure un nouveau module pour la communication de données sur les activités relatives à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie. L'amélioration des méthodes de traitement des données a facilité la publication en temps utile des rapports de situation sur les inventaires reçus en 2006. En outre, le secrétariat a défini les éléments requis aux fins de l'établissement de la base de données pour la compilation et la comptabilisation au titre du Protocole de Kyoto, qu'il a entrepris de constituer.

36. On a continué à organiser et à appuyer la formation d'experts appelés à participer à l'examen des inventaires de gaz à effet de serre et des communications nationales. Une formation aux examens prévus par la Convention a été dispensée en ligne en mai-juin 2006. Un cours en ligne distinct sur les systèmes nationaux, les ajustements et les modalités de comptabilisation des unités de quantité attribuée au titre du Protocole de Kyoto a été établi et mis à la disposition des experts.

37. En ce qui concerne le relevé international des transactions, les offres faites par des prestataires extérieurs de services qui proposaient de mettre au point et d'exploiter le système ont été évaluées du point de vue technique et financier. Des négociations ont été engagées en vue de conclure des accords à long terme dans ce domaine⁵. La mise au point de cet outil est bien avancée; elle repose sur des normes et des spécifications techniques clairement définies et doit être menée à bien dans des délais précis. La première réunion du Forum des administrateurs de systèmes de registres a eu lieu en avril 2006. Elle a donné des orientations concernant la coopération entre les administrateurs en vue de promouvoir la cohérence, la transparence et l'efficacité de ces systèmes. Les participants ont arrêté des priorités et un programme de travail pour 2006 et ont constitué trois groupes de travail techniques chargés de mettre au point des procédures opérationnelles qui seront appliquées par tous les administrateurs de systèmes de registres.

38. Un appui fonctionnel a également été fourni aux réunions des organes subsidiaires ainsi qu'au Groupe de travail spécial des nouveaux engagements et au Dialogue (données de base, documentation et personnel d'appui).

2. Appui financier et technique

39. Ce programme a aidé le SBI, à sa vingt-quatrième session, à examiner le mécanisme financier de la Convention, ainsi que la situation du Fonds spécial pour les changements climatiques et du Fonds pour l'adaptation au titre du Protocole de Kyoto. En particulier, un rapport de synthèse a été établi pour faciliter les négociations concernant le mécanisme financier et un atelier sur le Fonds pour l'adaptation a été organisé du 3 au 5 mai 2006 à Edmonton (Canada), qui a rassemblé quelque 70 participants et a donné lieu à l'établissement d'un rapport au SBI ainsi que de plusieurs documents de base. Grâce à une liaison constante et à la coordination des travaux avec le secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le programme a également permis de suivre l'état d'avancement des activités relatives aux changements climatiques qui sont financées par la Caisse du FEM, ainsi que la situation du Fonds spécial pour les changements climatiques et du Fonds pour les pays les moins avancés.

40. Le programme a aussi aidé le SBI à examiner, à sa vingt-quatrième session, les points de l'ordre du jour relatif au renforcement des capacités en application de la Convention et du Protocole de Kyoto. Un document de base a été établi sur les éventuelles mesures de suivi du cadre pour le renforcement des capacités dans les pays en développement, en vue des négociations des vingt-quatrième et vingt-cinquième sessions du SBI. Un appui a été fourni à un atelier du Groupe des 77 et de la Chine qui

⁵ Un contrat avec le concepteur et l'exploitant du système a été signé en août 2006.

préparaient leur communication sur le suivi du renforcement des capacités et un document de base sur la surveillance et les indicateurs. Le secrétariat renforce ses relations avec d'autres organisations et de nouveaux partenariats ont été noués avec des réseaux d'universités, des centres de recherche et des organismes comme le Centre Arendal du GRID/PNUe, le programme du PNUD pour le développement des capacités et des fondations privées. En ce qui concerne les activités d'éducation, de sensibilisation et de formation, l'équipe du programme a contribué à renforcer et à promouvoir le centre d'échange d'informations sur les technologies (TT:CLEAR) et a commencé à évaluer les progrès accomplis dans le cadre du programme de travail de New Delhi. En coopération avec le PNUe, elle a entrepris d'élaborer un manuel des communications et a renforcé le réseau des points de contact nationaux aux fins de l'article 6 de la Convention.

41. Pendant la première série de sessions de 2006, l'équipe du programme a aidé le Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (CGE) à mener les activités inscrites à son programme de travail pour la période 2002-2007. À cette fin, elle a organisé la sixième réunion du Groupe (17 et 18 mars 2006), ainsi que son atelier de formation pratique à l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation (tenu du 20 au 24 mars 2006 à Djakarta, en Indonésie). Cet atelier a permis de former des experts d'Asie et du Pacifique chargés d'établir les deuxièmes communications nationales à l'application des principes directeurs établis dans le cadre de la Convention pour rendre compte de l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation, et de les familiariser avec les outils à utiliser pour effectuer et intégrer des évaluations sectorielles.

42. En outre, une assistance a été fournie au CGE pour la préparation d'un tableau destiné à faciliter la communication de données sur la recherche et l'observation systématique, le transfert de technologies, le renforcement des capacités, l'éducation, la formation, la sensibilisation du public, l'information et la constitution de réseaux, afin d'aider les experts des Parties non visées à l'annexe I à établir leurs communications nationales. Ce tableau sera diffusé par le secrétariat avant la fin de 2006. Le programme a continué à faciliter la mobilisation d'un appui financier et technique du FEM et d'autres organismes bilatéraux et multilatéraux en faveur des Parties non visées à l'annexe I, grâce à une collaboration constante avec le Programme PNUD/PNUe d'aide à l'établissement des communications nationales, avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche et avec des pays donateurs.

43. Un appui fonctionnel et technique a été fourni pour faciliter l'action en faveur des pays les moins avancés en général, les activités du Groupe d'experts des pays les moins avancés et, en particulier, l'établissement de programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA). Depuis sa création, le Groupe d'experts a aidé utilement les 48 PMA parties à la Convention à élaborer leur PANA. Cinq d'entre eux ont déjà soumis un programme national d'action complet au secrétariat. On a aidé le Groupe d'experts à établir son programme de travail pour 2006-2007 lors de sa neuvième réunion, tenue du 6 au 8 avril 2006 à Dacca (Bangladesh). On a également étudié les projets de PANA soumis au secrétariat, à l'aide d'un tableau mis au point pour en faciliter l'analyse, et communiqué les conclusions de cet examen aux Parties concernées par l'intermédiaire du Groupe d'experts. Le programme a contribué au débat sur l'établissement du Fonds pour les pays les moins avancés, ainsi qu'à la mise en place de ce mécanisme.

C. Module 2: Conseils scientifiques et technologiques

44. Le Secrétaire exécutif adjoint chargé des conseils scientifiques et technologiques a donné des orientations stratégiques pour les activités du module 2, veillé à la cohérence des travaux à l'échelle du secrétariat en consultation avec les autres secrétaires exécutifs adjoints, et apporté son concours à la ving-quatrième session du SBSTA ainsi qu'au premier atelier organisé dans le cadre du Dialogue.

1. Adaptation, technologie et travaux scientifiques

45. Les activités menées ont facilité l'application du programme de travail de Buenos Aires sur les mesures d'adaptation et de riposte (décision 1/CP.10), ainsi que le développement et l'exécution du programme de travail du SBSTA sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements (décision 2/CP.11).
46. L'équipe du programme a organisé le premier atelier régional d'adaptation pour l'Amérique latine et les Caraïbes, conformément à la décision 1/CP.10, lors duquel les Parties ont échangé des renseignements et défini les besoins et les objectifs particuliers de la région en matière d'adaptation. Un document de base sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements en Amérique latine a été établi pour aider les Parties dans leurs délibérations. En ce qui concerne l'impact des mesures de riposte, on a organisé une réunion d'experts de présession sur la diversification économique et attiré l'attention sur cette question pendant la vingt-quatrième session des organes subsidiaires.
47. En vue de développer les activités et les modalités du programme de travail du SBSTA, une réunion informelle de représentants des Parties a été organisée avant la vingt-quatrième session de cet organe, qui a enrichi le débat sur la question. Le programme a également facilité les négociations à ce sujet pendant la vingt-quatrième session du SBSTA. On a établi une liste d'organisations et d'institutions dont les activités sont en rapport avec le programme de travail, qui a été publiée dans le document FCCC/SBSTA/2006/INF.3 ainsi que sur le site Web de la Convention.
48. On a continué à aider les Parties à appliquer le paragraphe 5 de l'article 4 de la Convention et à mettre en œuvre le cadre pour le transfert de technologies (annexe de la décision 4/CP.7). Un appui a été fourni au Groupe d'experts du transfert de technologies (GETT) pour l'organisation d'une réunion de travail spéciale, tenue du 9 au 11 mars 2006 à Bruxelles (Belgique), qui avait pour objet d'étoffer les recommandations du GETT visant à promouvoir l'application de ce cadre conformément à la décision 6/CP.10. Le Groupe d'experts a soumis ses recommandations au SBSTA lors de sa vingt-quatrième session, pour examen. On a également organisé une réunion extraordinaire et une réunion ordinaire du GETT et aidé celui-ci à exécuter son programme de travail pour 2006.
49. À la demande du SBSTA, l'équipe du programme a établi le rapport de l'atelier sur les formules novatrices envisageables pour financer la mise au point et le transfert de technologie (tenu en octobre 2005 à Bonn), un rapport de synthèse sur les besoins technologiques définis dans 23 rapports d'évaluation et 25 communications nationales émanant des Parties non visées à l'annexe I, ainsi qu'un document technique sur l'application de technologies écologiques pour l'adaptation aux changements climatiques. Elle a continué à travailler à un projet pilote visant à relier TT:CLEAR et les centres nationaux et régionaux d'information technologique, ainsi qu'à l'élaboration d'un guide pratique pour aider les concepteurs de projets à établir des propositions répondant aux exigences des bailleurs de fonds internationaux. Ce guide sera disponible en anglais, en espagnol et en français à la douzième session de la COP.
50. Le programme a appuyé les travaux des Parties sur diverses questions relatives à l'atténuation et sur des questions scientifiques: réduction des émissions résultant du déboisement dans les pays en développement; utilisation des terres; changement d'affectation des terres et foresterie (UTCATF); questions méthodologiques; aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques de l'atténuation; besoins en matière de recherche aux fins de la Convention; et coopération avec d'autres organisations et d'autres organismes des Nations Unies.
51. Des documents officiels ont été établis à l'intention des Parties et un atelier sur l'atténuation (agriculture, foresterie et développement rural) ainsi qu'une réunion spéciale sur la recherche ont été

organisés pendant la vingt-quatrième session du SBSTA. Le programme a assuré la liaison avec les secrétariats d'autres conventions, d'autres organisations et d'autres organismes des Nations Unies – notamment le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), l'Organisation de l'aviation civile internationale, l'Organisation maritime mondiale, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Secrétariat du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone – afin que les Parties soient tenues au courant des faits nouveaux qui peuvent les intéresser et pour faciliter l'examen d'informations pertinentes provenant d'autres mécanismes. En outre, une assistance a été fournie à l'équipe du programme «Présentation de rapports, données et analyse» pour l'examen des inventaires de gaz à effet de serre relatifs au secteur UTCATF, ainsi qu'à d'autres programmes pour ce qui est de la recherche et de l'observation systématique.

52. Les travaux menés pendant la période considérée ont notamment aidé les Parties à mieux comprendre les questions liées à la réduction des émissions résultant du déboisement dans les pays en développement, et conduit à transmettre à la COP/MOP une décision relative à une demande de l'Italie visant à modifier la valeur de son plafond pour la gestion des forêts. On a également continué à examiner la question du traitement des produits ligneux récoltés ainsi qu'à échanger des renseignements, des données d'expérience et des vues sur les aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques de l'atténuation et sur les possibilités et les solutions concrètes dans ce domaine. On s'est mis d'accord sur les modalités de l'examen futur des travaux scientifiques concernant la proposition du Brésil⁶, ainsi que des questions relatives aux hydrofluorocarbones et aux hydrocarbures perfluorés. Le programme a également contribué à l'amélioration de la communication entre le SBSTA et la communauté scientifique et on a décidé d'étudier les moyens de la renforcer encore.

53. Un appui a été fourni au premier atelier organisé dans le cadre du Dialogue. À cette occasion, les Parties ont échangé librement leurs vues sur le développement durable, l'adaptation, la technologie et les démarches fondées sur les mécanismes du marché, préparant ainsi le terrain pour de futurs ateliers.

2. Mécanismes fondés sur l'exécution de projets

54. Dans le cadre de ce programme, un appui a été fourni aux organes constitués pour superviser l'application des mécanismes fondés sur l'exécution de projets au titre du Protocole de Kyoto – notamment au Conseil exécutif du MDP et au Comité de supervision de l'application conjointe – de façon que les mandats de la COP/MOP, dont relèvent ces organes, continuent d'être remplis.

55. Pendant la période considérée, le MDP est devenu pleinement opérationnel et la demande de services a augmenté depuis la première session de la COP/MOP. Le programme a aidé le Conseil exécutif, ses groupes d'étude et ses groupes de travail à s'acquitter de fonctions essentielles comme l'enregistrement d'activités de projet au titre du MDP, la délivrance d'unités de réduction certifiée des émissions (URCE), l'accréditation d'entités et l'approbation de méthodes de détermination du niveau de référence et de méthodes de surveillance. L'équipe du programme a fourni un appui aux réunions du Conseil exécutif et établi le rapport annuel du Conseil à la COP/MOP. Elle a également fourni une assistance individualisée pour des activités de projet, qui a été principalement financée par des contributions supplémentaires.

56. Sur la base du plan de gestion du CDM pour 2006, un appui a été apporté à 14 réunions du Conseil, de ses groupes d'étude et de ses groupes de travail, ainsi qu'à la création d'une équipe chargée des demandes d'enregistrement des activités de projet au titre du MDP et des demandes de délivrance d'URCE, ce qui a contribué à simplifier les procédures dans ce domaine. Le nombre d'activités de projet enregistrées est passé à 247 et celui des URCE délivrées atteint au total 10 235 616 pour 27 projets. Le Conseil exécutif a accrédité et désigné provisoirement 6 entités opérationnelles supplémentaires pour

⁶ FCCC/AGBM/1997/MISC.1/Add.3.

la validation, ce qui a porté le nombre total de ces entités à 16, dont 2 entités de pays non visés à l'annexe I. L'examen des méthodes de détermination du niveau de référence et des méthodes de surveillance proposées a été accéléré et les travaux sur la synthèse de ces méthodes et l'élargissement de leur champ d'application se sont poursuivis. Le nombre de méthodes approuvées a considérablement augmenté: il y en a désormais 66, qui couvrent un large éventail de secteurs et s'appliquent à de grands comme à de petits projets. En février 2006, on a organisé à Bonn, à l'intention du Conseil et des experts, un atelier qui a réuni 100 participants afin de promouvoir une communauté de vues et une démarche cohérente concernant les aspects essentiels du MDP. L'interaction avec les Parties et les autres acteurs a également été facilitée par l'organisation de séances de questions-réponses à l'occasion de chaque réunion du Conseil ainsi qu'à la vingt-quatrième session des organes subsidiaires, et par l'actualisation et l'amélioration du site Web du MDP, qui est utilisé par 7 716 abonnés. Les 6 413 abonnés au service d'information du MDP («CDM News») ont reçu régulièrement les dernières nouvelles de ce mécanisme.

57. Les travaux concernant l'application conjointe ont considérablement progressé pendant la période considérée et le Comité de supervision de l'application conjointe a tenu ses trois premières réunions. Suite à ces réunions, et grâce à l'appui du programme, le Comité a maintenant son propre plan de gestion; un descriptif de projet d'application conjointe ainsi qu'un projet de règlement intérieur ont également été établis. On a aidé à organiser une réunion parallèle sur l'application conjointe pendant la vingt-quatrième session des organes subsidiaires et créé un site Web qui diffuse notamment des programmes vidéo.

58. Du point de vue administratif, le principal objectif était la mobilisation de ressources financières et humaines suffisantes pour pouvoir exécuter le budget-programme ainsi que les plans de gestion du Conseil exécutif du MDP et du Comité de supervision de l'application conjointe. On a recruté 23 fonctionnaires et passé des contrats avec 22 consultants et 61 experts chargés d'études préliminaires. Des fonds supplémentaires suffisants ont été mobilisés pour les travaux du MDP en 2006 (9 millions de dollars É.-U.). Dans le cas de l'application conjointe, cependant, bien que les ressources obtenues soient non négligeables, il faudra trouver un financement additionnel si l'on veut éviter de prendre du retard.

3. Contrôle du respect des dispositions

59. Pendant la période considérée, un appui a été fourni au Bureau, à la plénière, à la chambre de la facilitation et à la chambre de l'exécution du Comité de contrôle du respect des dispositions, ainsi qu'à la COP/MOP (conseils sur des questions de fond et des questions de procédure, organisation de réunions, rédaction de documents).

60. Le programme a appuyé deux réunions plénières du Comité tenues à Bonn pendant cette période: la première du 1^{er} au 3 mars et la seconde du 29 au 31 mai 2006. Il a également soutenu les réunions et les délibérations de la chambre de la facilitation à Bonn (du 1^{er} au 3 mars, le 30 mai et le 20 juin 2006) ainsi qu'une réunion de la chambre de l'exécution (du 1^{er} au 3 mars 2006).

61. L'appui à la plénière a surtout porté sur le règlement intérieur. Conformément aux «Procédures et mécanismes relatifs au respect des dispositions du Protocole de Kyoto» (annexe de la décision 27/CMP.1), le Comité peut compléter le règlement intérieur, notamment par l'élaboration d'articles sur la confidentialité, les conflits d'intérêt, la communication d'informations par les organisations intergouvernementales et non gouvernementales et la traduction. Une aide a été fournie pour la rédaction de dispositions et pour la recherche, y compris entre les sessions, mais les travaux ne sont pas encore achevés. On dispose cependant déjà d'un texte solide traitant des questions susceptibles de se poser dans ce domaine.

62. Le programme a aidé le Comité, principalement par l'intermédiaire de son Bureau, à examiner à chacune de ses réunions plénières les données fournies par le secrétariat sur l'état des quatrièmes

communications nationales. Il a également aidé le Comité à étudier les liens entre ses travaux et les fonctions prévues dans le Protocole de Kyoto.

63. Pour aider le Comité, son Bureau et ses chambres à exécuter leurs travaux, on a établi une fonction d'archivage conforme à la décision 27/CMP.1, qui est économique et efficace et permettra de fournir en temps utile des renseignements fiables aux Parties concernées ainsi qu'aux membres et aux membres suppléants du Comité.

64. Des conseils et un appui ont également été fournis au SBI lors de sa vingt-quatrième session au sujet de l'amendement au Protocole de Kyoto proposé par l'Arabie saoudite, qui concerne les procédures et les mécanismes relatifs au respect des dispositions.

D. Module 3: Services intergouvernementaux et services d'appui

65. En attendant la nomination d'un secrétaire exécutif, le responsable et coordonnateur du programme relatif aux affaires intergouvernementales et aux affaires de la Conférence a exercé les fonctions de secrétaire exécutif adjoint chargé du module 3. En particulier, il a lancé les préparatifs de la douzième session de la COP et de la deuxième session de la COP/MOP, entrepris conjointement par les trois programmes composant ce module.

1. Affaires intergouvernementales et affaires de la Conférence

66. L'équipe de ce programme a assuré la liaison avec les Parties et les observateurs, a apporté son appui au Bureau de la onzième session de la Conférence des Parties en aidant notamment la nouvelle présidente à exercer ses fonctions, a donné des avis juridiques aux Parties, aux observateurs et aux organes de la Convention et du Protocole de Kyoto, a fourni un soutien logistique pour la préparation et la tenue des sessions, réunions et ateliers, et a veillé à l'édition, à la traduction et à la reproduction des documents de la Convention. Elle a continué à planifier et à suivre l'appui du secrétariat à un nombre croissant d'activités organisées pendant et entre les sessions, qui se sont développées considérablement depuis la mise en route des nouveaux processus à la onzième session de la COP et à la première session de la COP/MOP.

67. Les installations et services fournis lors des sessions ont permis aux organes subsidiaires de la Convention et du Protocole de travailler de façon harmonieuse et productive. Des dispositions ont été prises, notamment en matière d'inscription et de sécurité, pour la vingt-quatrième session du SBI et celle du SBSTA et pour la première session du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements. Six ateliers et réunions ont été organisés avant ou pendant les sessions, notamment le premier atelier dans le cadre du Dialogue.

68. Les pays en développement et les organisations ayant le statut d'observateur ont pu assister et participer aux sessions. On a coordonné 121 demandes d'appui financier émanant de Parties admises à solliciter une aide pour faciliter leur participation aux sessions des organes subsidiaires et aux réunions parallèles. Grâce à l'amélioration des systèmes d'information en ligne et d'inscription aux réunions parallèles, le programme a contribué à la participation d'organisations observatrices aux sessions. Huit nouvelles organisations observatrices ont été admises à titre provisoire. Au total, 46 réunions parallèles et 15 expositions ont été organisées à l'occasion des sessions – trois et deux de plus, respectivement, que pendant la période correspondante de l'exercice biennal précédent.

69. L'équipe du programme a organisé deux réunions du Bureau. Elle a appuyé leurs travaux, pris les dispositions logistiques nécessaires et coordonné l'assistance financière aux membres du Bureau venant de Parties remplissant les conditions requises.

70. L'organisation logistique assurée par le programme a facilité la mise en route des travaux des nouveaux organes et groupes constitués au titre du Protocole de Kyoto, ainsi que la poursuite des activités des autres groupes. Pendant les six premiers mois du nouvel exercice biennal, 19 réunions et ateliers ont été organisés à Bonn avec le plein appui logistique du programme, soit presque autant que pendant la totalité de l'exercice biennal précédent. En outre, le programme a assuré la préinscription des participants à plusieurs réunions tenues ailleurs qu'à Bonn dans le cadre de la Convention, a facilité les relations extérieures et la logistique pour ces réunions et a fourni le cadre des arrangements juridiques avec les gouvernements des pays hôtes.

71. On a poursuivi les efforts pour améliorer la lisibilité des documents et assurer leur publication dans les délais, afin de faciliter l'information des Parties et des organes intergouvernementaux. Globalement, 157 documents totalisant 2 228 pages ont été édités, traduits, reproduits et diffusés entre janvier et juin 2006, dont les rapports de la onzième session de la COP et de la première session de la COP/MOP, ce qui représente une augmentation de près de 50 % en volume par rapport à la période correspondante de l'exercice biennal précédent.

72. Les Parties et les observateurs ont régulièrement sollicité et obtenu des avis de l'équipe du programme sur diverses questions de procédure, des questions institutionnelles et des aspects juridiques de la Convention et du Protocole. Les recherches entreprises dans le cadre du programme ont nourri les délibérations du SBI, à sa vingt-quatrième session, sur l'octroi de privilèges et d'immunité aux membres des organes constitués en vertu du Protocole de Kyoto. Des discussions sont toujours en cours à ce sujet avec le Bureau des affaires juridiques de l'ONU. Le secrétariat a bénéficié de solides avis juridiques pour la préparation et la conclusion de contrats, de mémorandums d'accord et d'autres accords.

73. On a commencé les préparatifs de la douzième session de la Conférence, de la deuxième session de la COP/MOP et de la vingt-cinquième session des organes subsidiaires. Le programme a facilité les délibérations du Bureau, ainsi que les débats et les conclusions du SBI, à sa vingt-quatrième session, sur la façon d'organiser les négociations intergouvernementales, en plein essor, à la douzième session de la COP et à la deuxième session de la COP/MOP, ainsi qu'à plus long terme. Ces délibérations, débats et conclusions ont donné à l'équipe du programme des indications utiles pour aider le Gouvernement kenyan, en collaboration étroite avec l'Office des Nations Unies à Nairobi, à prendre les dispositions voulues pour lesdites sessions.

2. Services d'information

74. Il s'agit de mettre en place et de gérer les outils d'information et de communication interne et externe du secrétariat. Ce programme – qui englobe l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC), la gestion des connaissances, les communications, les relations avec les médias et la tenue du site Web du secrétariat – facilite la conception et l'exécution des activités prescrites de tous les autres programmes.

75. Dans le domaine des TIC, on a achevé la première phase d'une évaluation stratégique des dangers potentiels auxquels sont exposés les systèmes d'information du secrétariat, et on a pris des mesures de précaution pour essayer de réduire au minimum les risques de désorganisation en cas de problème de sécurité ou de catastrophe. Trente fonctionnaires sont passés à l'ordinateur portable pendant la période considérée pour aider à réduire les coûts occasionnés par les réunions et assurer la continuité des opérations. Quatre-vingt-quinze fonctionnaires utilisent désormais l'ordinateur portable. En complément de la télécopie, le système du secrétariat achemine quelque 15 000 courriels par jour. Il a été répondu à 2 426 demandes d'aide des utilisateurs, et 80 fonctionnaires ont participé à des stages de formation et de sensibilisation aux TIC.

76. Une aide à la transmission de données a été fournie au secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification pour lui permettre d'accéder au Système intégré de gestion (IMIS) de l'ONUG depuis ses nouveaux bureaux situés dans le complexe des Nations Unies à Bonn. Une infrastructure de réseau TIC hautement sécurisée a été établie pour la vingt-quatrième session des organes subsidiaires, des services Internet gratuits étant notamment mis à la disposition des participants. Des services ont également été fournis pour 26 ateliers pendant la période considérée et des travaux préparatoires ont été entrepris en vue de la douzième session de la COP.

77. Dans le domaine de la gestion des connaissances, on a entrepris de définir une politique générale et des procédures pour assurer une gestion plus systématique des dossiers du secrétariat. Les bases de cette politique ont été jetées, avec l'élaboration d'un plan général de gestion des dossiers, accompagné de directives. L'objectif est d'accroître l'efficacité fonctionnelle tout en renforçant la gestion de l'information et en l'organisant de façon plus systématique.

78. Un appel d'offres a été lancé pour la mise en place d'un système électronique de gestion des dossiers. Le secrétariat devrait dans un premier temps être doté d'un dépôt central pour stocker les documents finals de son service d'enregistrement ainsi que ceux du programme relatif au contrôle du respect des dispositions et du programme concernant la présentation de rapports, les données et l'analyse.

79. On a achevé la modernisation du catalogue en ligne de la bibliothèque. Les changements apportés permettent d'accéder plus rapidement à la collection de la bibliothèque, composée de 1 850 articles de revues spécialisées, 5 013 ouvrages et actes d'ateliers et de conférences et 698 périodiques et bulletins. Le système d'archivage offre aux utilisateurs du monde entier la possibilité d'accéder, via le site Web, à plus de 5 000 documents dans les six langues de l'ONU, la recherche pouvant être effectuée à partir de mots clefs, du point de l'ordre du jour, de la date de publication, de la cote, etc. On a répondu à quelque 600 questions générales et à 1 100 demandes de documents officiels. Sans parler de la publication du septième volume de la série sur CD-ROM intitulée «Documenting Climate Change» qui a amélioré l'accès à la documentation.

80. En ce qui concerne les communications, le site Web de la Convention (unfccc.int) reste le principal portail extérieur donnant accès aux données, aux documents et à l'information concernant celle-ci. Entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2006, environ 7 420 000 pages et documents ont été consultés à l'occasion de quelque 1,9 million de visites. Pendant la vingt-quatrième session des organes subsidiaires, le nombre de visites a été particulièrement élevé (430 000).

81. Les délibérations des organes subsidiaires ont été transmises ou retransmises sur le Web, avec au total neuf journées de diffusion en direct et à la demande pour la vingt-quatrième session du SBSTA et du SBI et la première session du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements, deux jours de diffusion en direct et à la demande pour le Dialogue, six jours de diffusion en direct et à la demande pour les deux réunions du Conseil exécutif du MDP et sept jours de diffusion en direct pour les trois réunions du Comité de supervision de l'application conjointe.

82. L'accès des médias aux organes subsidiaires a été facilité et 36 journalistes ont été accrédités à la vingt-quatrième session de ces organes. Il a été répondu à 76 demandes d'entrevue et 13 entrevues supplémentaires ont été organisées pour les représentants. Il y a eu 218 demandes de publications et d'informations. Huit communiqués de presse et notes d'information ont été publiés et quatre conférences de presse ou séances d'information ont été organisées. L'équipe du programme a présenté au grand public 16 exposés sur le processus de la Convention et les travaux du secrétariat, à l'appui des activités de sensibilisation menées dans le pays hôte, l'Allemagne.

3. Services administratifs

83. Pendant la période considérée, on a pris les dispositions administratives nécessaires pour mener à bien la restructuration du secrétariat conformément au budget-programme de l'exercice 2006-2007 (voir le document FCCC/SBI/2005/8). On a transféré les fonctionnaires appelés à changer d'unité administrative en veillant à perturber le moins possible les activités des programmes techniques. Des mesures ont été prises en ce qui concerne la répartition des tâches et la délégation des pouvoirs financiers, à l'intérieur de la nouvelle structure.

84. L'équipe du programme a continué à représenter les intérêts du secrétariat dans les négociations entre les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies à Bonn et le Gouvernement allemand au sujet de l'emménagement dans le nouveau complexe des Nations Unies. À l'issue des négociations et après la signature d'un mémorandum d'accord entre ces organismes et le Gouvernement allemand, le complexe a été inauguré par le Secrétaire général de l'ONU et la Chancelière allemande en juillet 2006. Le secrétariat devrait s'installer dans les nouveaux locaux en 2008, une fois rénovées les installations destinées à accueillir le siège de la Convention. En attendant, on s'est employé à regrouper tous les fonctionnaires du secrétariat dans la Haus Carstanjen, en préparant le déménagement de 167 personnes avec leur mobilier, leur poste de travail et leur équipement – sans parler des salles de conférence et de réunion, des archives, de l'appui informatique et des serveurs. Toutes les dépenses occasionnées par l'installation temporaire dans la Haus Carstanjen et le déménagement final au complexe des Nations Unies seront supportées par le Gouvernement allemand.

85. Dans le droit fil des mesures prises par l'ONU et en réponse aux recommandations du Bureau des services de contrôle interne (BSCI), le programme a aidé le secrétariat à suivre une méthode de budgétisation axée sur les résultats. Une équipe spéciale a été créée dans le cadre des programmes «Direction exécutive et gestion» et «Services administratifs», qui a établi des directives à l'intention du personnel et préparé des ateliers qui seront organisés par le BSCI au second semestre de 2006 pour aider à mettre en place cette méthode. Le programme de travail pour l'exercice biennal 2006-2007 reflète déjà cette nouvelle démarche et des travaux ont été entrepris pour mettre au point des indicateurs de résultats qui seront inclus dans le cycle de planification, de surveillance et d'établissement de rapports à partir de l'exercice biennal 2008-2009.

86. En ce qui concerne la gestion des ressources financières, les comptes de 2004-2005 ont été établis et vérifiés par le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU en juin 2006. Les états financiers vérifiés seront disponibles pour la deuxième série de sessions de 2006 (voir les documents FCCC/SBI/2006/14 et Add.1 et 2). L'exécution du budget-programme en cours est suivie de très près par le programme des services administratifs, et des rapports périodiques sont présentés à la direction afin de faciliter une gestion optimale des fonds au niveau opérationnel. Un appui efficace a été fourni aux activités d'appel de fonds, ainsi qu'en témoigne l'importance des contributions aux quatre fonds d'affectation spéciale (voir plus haut).

87. En matière de recrutement, on a poursuivi les efforts pour accélérer la procédure de façon à pourvoir les postes vacants le plus tôt possible. Pendant la période considérée, 35 avis de vacance de poste ont été publiés; au 30 juin, 20 des 35 postes affichés avaient été pourvus.

88. En ce qui concerne la gestion des ressources humaines en général, on a entrepris de revoir le système de sélection du personnel du secrétariat en vue de lui apporter les améliorations nécessaires. Cet examen devrait être achevé et les recommandations mises en œuvre avant la fin de 2006. Le secrétariat a redoublé d'efforts pour aider la direction à recruter des personnes représentant un éventail de pays aussi large que possible et pour parvenir à une répartition par sexe plus équilibrée. L'équipe du programme fait régulièrement rapport à ce sujet à la direction et lui présente des recommandations en vue

d'améliorer la situation. Elle a également organisé un stage de formation interne pour apprendre aux fonctionnaires chargés des entrevues à mieux s'acquitter de cette tâche.

89. Des dispositions ont été prises pour organiser les voyages de fonctionnaires affectés à 189 missions, de 507 participants et experts ayant participé à 37 ateliers et de 133 représentants bénéficiant d'un financement qui se sont rendus à la vingt-troisième session des organes subsidiaires. Cinquante-trois autorisations de voyages ont été délivrées à des consultants, à des candidats conviés à des entrevues, à de nouvelles recrues ou à des fonctionnaires en congé dans les foyers. Quant aux achats, on a supervisé l'organisation de l'appel d'offres pour le relevé international des transactions – qui, aussi bien en valeur (en dollars) qu'en complexité, constitue la plus grosse opération organisée à ce jour par le secrétariat. En outre, quelque 509 commandes ont été passées et 23 contrats ont été conclus ou préparés pendant la période considérée, pour un montant global d'environ 8,9 millions de dollars.

IV. Ressources humaines

A. Personnel

90. Par sa décision 12/CP.11, la COP a approuvé le tableau des effectifs, qui maintient ceux-ci au même niveau que celui de l'exercice biennal précédent, c'est-à-dire 83 postes d'administrateur et 46,5 postes de la catégorie des services généraux. En outre, 92 postes permanents étaient financés par le Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires au titre de la Convention, le Fonds de Bonn et les dépenses d'appui aux programmes (frais généraux). À la suite de la réduction en valeur réelle du budget initialement proposé, cinq des postes permanents relevant du budget de base n'ont pu être financés et ont été gelés. On trouvera au tableau 11 une comparaison entre le nombre de postes approuvés et le nombre de postes pourvus au 30 juin 2006. On entend par «postes pourvus» les postes occupés par des personnes titulaires d'un contrat à durée déterminée d'un an ou plus et nommées à des postes permanents après avoir franchi toutes les étapes du recrutement, y compris l'examen par le Conseil de contrôle.

91. Outre les 170,5 fonctionnaires occupant des postes permanents, 5 administrateurs et 10 agents des services généraux avaient été engagés à titre temporaire au 30 juin, pour un effectif total de 185,5 fonctionnaires.

Tableau 11. Nombre de postes permanents et de postes pourvus par source de financement au 30 juin 2006

	Budget de base		Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires		Fonds de Bonn		Allocation de fonds pour frais généraux		Total	
	Approuvé	Pourvu	Approuvé	Pourvu	Approuvé	Pourvu	Approuvé	Pourvu	Approuvé	Pourvu
ASG	1								1	
D-2	4	2							4	2
D-1	6	6					1		7	6
P-5	10	7					1	1	11	8
P-4	22	19	5	3			3	2	30	24 ^a
P-3	30	23	16	8	1	1	6	6	53	38 ^b

	Budget de base		Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires		Fonds de Bonn		Allocation de fonds pour frais généraux		Total	
	Approuvé	Pourvu	Approuvé	Pourvu	Approuvé	Pourvu	Approuvé	Pourvu	Approuvé	Pourvu
P-2	10	8	6	3	1	1	3	2	20	14
P-1			1	1					1	1
Total partiel	83	65	28	15	2	2	14	11	127	93
Agents des services généraux	46,5	41,5	21	13	6	5	21	18	94,5	77,5
Total^c	129,5	106,5	49	28	8	7	35	29	221,5	170,5

^a Un poste est occupé à une classe inférieure pour des raisons administratives uniquement.

^b Deux postes sont occupés par des fonctionnaires à une classe inférieure, en attendant la date de prise d'effet de leur promotion.

^c Le taux de vacance relativement élevé au niveau des postes essentiels est dû au gel de cinq d'entre eux.

92. Le tableau 12 a) indique la répartition géographique des fonctionnaires en poste dans la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur. Le tableau 12 b) présente la répartition du personnel en poste dans la catégorie des administrateurs entre les Parties visées à l'annexe I et les Parties non visées à l'annexe I, ainsi que la répartition par sexe.

Tableau 12 a). Répartition géographique des fonctionnaires en poste dans la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur au 30 juin 2006

Classe	Afrique	Asie et Pacifique	Amérique latine et Caraïbe	Europe orientale	Europe occidentale et autres États	Total
ASG						
D-2		1			1	2
D-1		1	1	2	2	6
P-5	2	1	1	1	3	8
P-4	3	7	3	3	8	24
P-3	3	8	4	2	21	38
P-2	1	4	1	2	6	14
P-1					1	1
Total	9	22	10	10	42	93
Pourcentage du total	9,7	23,6	10,8	10,8	45,1	100

Tableau 12 b). Répartition des fonctionnaires en poste dans la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur entre les Parties visées à l'annexe I et les Parties non visées à l'annexe I et répartition par sexe

Classe	Parties visées à l'annexe I	Parties non visées à l'annexe I	Hommes	Femmes
ASG				
D-2	1	1	2	
D-1	4	2	5	1
P-5	4	4	4	4
P-4	13	11	21	3
P-3	25	13	25	13
P-2	10	4	8	6
P-1	1		1	
Total	58	35	66	27
Pourcentage du total	62,4	37,6	70,9	29,1

B. Consultants et vacataires

93. Du 1^{er} janvier au 30 juin 2006, 71 consultants et vacataires ont été engagés et ont fourni ensemble 77,3 mois de travail pour un coût total de 623 579 dollars des États-Unis, tous financements confondus. Le tableau 13 indique la répartition de leurs services entre les différents programmes.

Tableau 13. Consultants et vacataires, par programme, du 1^{er} janvier au 30 juin 2006

Programme	Mois-personne	Coût (en dollars des États-Unis)
Direction exécutive et administration	1,25	2 340
Module 1	35,90	401 583
Module 2	8,25	76 523
Module 3	31,90	143 133
Total	77,30	623 579

V. Financement des dépenses liées aux voyages des membres des organes constitués

94. À la suite d'une recommandation formulée par le Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre (MDP), la COP/MOP a prié le secrétariat, aux paragraphes 17 et 18 de sa décision 7/CMP.1, de prendre les dispositions voulues, à compter du 1^{er} janvier 2006, pour verser aux membres et membres suppléants du Conseil exécutif une indemnité journalière de subsistance majorée, supérieure de 40 % au montant de référence, à concurrence de 5 000 dollars des États-Unis par an, et ce non pas tant en rémunération de leurs services qu'en reconnaissance de leur grande disponibilité et de leur

désintéressement. Elle a aussi prié le secrétariat de faire en sorte que les frais de voyage et l'indemnité journalière de subsistance de tous les membres et membres suppléants du Conseil exécutif soient désormais imputés sur les ressources du Fonds d'affection spéciale pour les activités complémentaires qui sont réservées au financement d'activités au titre du mécanisme pour un développement propre.

95. Sur la base de cette décision, le secrétariat a pris les dispositions nécessaires en ce qui concerne les membres du Conseil exécutif du MDP, à compter du 1^{er} janvier 2006.

96. À sa réunion de juillet 2006, le Conseil exécutif du MDP «a décidé, étant donné que le plan de gestion du MDP évoluait vers l'autofinancement, grâce aux droits et à la part des fonds, et que le volume de travail des membres et membres suppléants du Conseil et la charge représentée par leurs voyages avaient fortement augmenté, de demander au secrétariat que, sous réserve de la disponibilité de ressources, les voyages des membres et membres suppléants du Conseil soient désormais régis par les mêmes règles de l'ONU que celles qui sont applicables aux fonctionnaires de cette dernière» (rapport de la vingt-cinquième réunion du Conseil exécutif du MDP, par. 117).

97. Le secrétariat a accepté cette demande et a accordé aux membres et membres suppléants du Conseil exécutif du MDP le même traitement que celui dont bénéficient les fonctionnaires de la Convention sur le plan des dispositions relatives aux voyages lorsqu'ils participent à des réunions du Conseil, de ses groupes d'experts et de ses groupes de travail. Le SBI souhaitera peut-être prendre note de cette demande du Conseil exécutif du MDP et des mesures prises par le secrétariat.

98. Entre-temps, le Comité de contrôle du respect des dispositions a recommandé, dans son rapport annuel (document FCCC/KP/CMP/2006/6, qui sera disponible à la douzième session de la COP) que, pour que ses membres et membres suppléants conservent leur indépendance et que soit atteint le quorum nécessaire pour adopter des décisions, tous les membres et membres suppléants reçoivent une aide au titre de leurs frais de voyage. Il a également recommandé que, lorsque la durée d'un voyage entrepris pour participer à une réunion du Comité de contrôle du respect des dispositions était de neuf heures ou plus, les membres et membres suppléants voyagent en classe affaires.

99. Eu égard aux incidences financières globales de telles dispositions et à la nécessité d'un traitement uniforme pour les organes constitués, le SBI souhaitera peut-être examiner cette question et donner en temps voulu au Secrétaire exécutif des orientations en vue de l'élaboration du budget-programme pour 2008-2009. Le secrétariat a procédé à une analyse initiale de ces incidences financières, qu'il sera peut-être en mesure de communiquer au SBI aux fins de ses délibérations à cette session.

VI. Responsabilités sociales et environnementales

100. Le secrétariat tient à s'acquitter de ses responsabilités sociales et environnementales. À cette fin, il a renforcé son comité du développement durable, qui est chargé de conseiller les gestionnaires sur les options qui permettent d'accroître la viabilité écologique des activités du secrétariat en ce qui concerne les achats et les voyages, la consommation d'énergie, la gestion des déchets et d'autres aspects pertinents. Le secrétariat continuera de surveiller son inventaire d'émissions de gaz à effet de serre. L'inventaire préliminaire pour l'exercice biennal 2004-2005 a été mis à jour et se trouve sur le site Web de la Convention⁷. Des informations sur les émissions de l'année en cours figureront dans le prochain rapport du secrétariat sur son bilan en la matière. Sur le plan de ses responsabilités sociales, le secrétariat a continué d'améliorer le cadre de travail et les possibilités de perfectionnement du personnel, en consultation avec l'association du personnel.

⁷ http://unfccc.int/secretariat/environmental_responsibilities/items/3539.php

Annexe

Projets et manifestations financés par le Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires pendant l'exercice biennal 2006-2007

Projets	Engagements approuvés (en dollars des États-Unis)
<p>Mise en réseau des connaissances: constitution d'une base de données intégrée pour l'échange d'informations. Au titre de ce projet, commencé en mars 2000, le secrétariat organise, stocke et extrait les données, informations et connaissances techniques dont il dispose et donne accès à celles-ci aux Parties et aux organisations ayant la qualité d'observateur. Il a élaboré des documents décrivant tous les systèmes de développement, ainsi que des manuels techniques et des guides de l'utilisateur, et a achevé un inventaire des systèmes de connaissances de la Convention et un tableau des projets menés au titre de celle-ci dans ce domaine. Il a conçu un nouveau moyen efficace d'échange de données et l'a mis en œuvre avec le concours des secrétariats de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique en assurant l'interopérabilité de systèmes distants. Un poste de classe P-2 est financé sur le budget de ce projet.</p>	152 500
<p>Site Web axé sur l'harmonisation des services Web et la réponse aux besoins des utilisateurs. Ce projet a commencé en février 2003. Il vise à améliorer la diffusion du contenu du site. Au cours de la période considérée, le secrétariat a créé un bulletin d'information distribué par courrier électronique; 4 000 utilisateurs externes ont demandé à être inscrits sur la liste de diffusion correspondante. Les services Extranet ont été harmonisés et améliorés grâce à la mise en œuvre du service CC:iNet.</p>	43 158
<p>Site Web de la Convention: création d'un portail en espagnol. Ce projet, lancé en juillet 2003, cible les hispanophones qui s'intéressent à la Convention, principalement des Parties, des observateurs, les médias et le grand public. Au cours de la période considérée, des communiqués de presse sur les changements climatiques ont été régulièrement traduits en espagnol et diffusés sur le site Web.</p>	52 213
<p>Réseaux informatiques et communication de données. Ce projet, commencé en septembre 2004, a pour objet de promouvoir la communication de données et la mise en réseau de systèmes d'information et bases de données spécialisés élaborés par des programmes relevant du secrétariat. Celui-ci a entrepris le recrutement d'un administrateur adjoint de première classe (P-2), qui sera chargé de mener les activités relatives à ce projet.</p>	253 513

Projets	Engagements approuvés (en dollars des États-Unis)
<p>Manuel sur la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Au titre de ce projet, lancé en février 2002, le secrétariat élaborera et publiera un manuel sur la Convention, qui servira de référence aux Parties et aux autres entités qui s'intéressent aux négociations relatives aux changements climatiques. La version anglaise sera publiée en 2006. Il est prévu d'établir les versions dans les autres langues de l'Organisation des Nations Unies pendant l'exercice 2006-2007.</p>	88 315
<p>Appui au système FCCC d'information sur les technologies (TT:CLEAR). Les objectifs de ce projet, commencé en janvier 2003, sont les suivants: concevoir et mettre en œuvre un programme visant à faire connaître le système TT:CLEAR aux utilisateurs cibles, repérer et analyser des moyens de faciliter l'accès à ce système, mettre à jour et gérer l'actuel système FCCC d'information sur les technologies, notamment en mettant en évidence toute lacune d'information, et formuler des recommandations tendant à améliorer le système.</p>	74 728
<p>Appui à l'exécution du programme de travail du Groupe d'experts du transfert de technologies (GETT). Ce projet, lancé en septembre 2003, vise à faciliter l'exécution du programme de travail du GETT, en vue de recommander au SBSTA de prendre les mesures complémentaires voulues et d'aider les Parties à mettre en œuvre le cadre pour des actions judicieuses et efficaces destinées à renforcer l'application du paragraphe 5 de l'article 4 de la Convention.</p>	228 878
<p>Programme de travail destiné à aider le SBSTA à examiner les questions liées au secteur de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie (UTCATF). Les activités relevant de ce projet, qui a commencé au cours des premiers mois de 2004, sont les suivantes: notification et examen des informations intéressant le secteur UTCATF dans le cadre de la Convention et mise au point du cadre uniforme de présentation des rapports correspondant; formation des experts chargés d'examiner les inventaires qui devront analyser, compte tenu des indications du guide des bonnes pratiques du GIEC pour le secteur de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie (<i>Good Practice Guidance for Land Use, Land-Use Change and Forestry</i>), les informations sur le secteur UTCATF qui présentent un intérêt pour le décompte des effets indirects et la manière dont les activités du secteur UTCATF seront traitées dans le cadre de la Convention; et estimation, notification et comptabilisation des émissions et des absorptions de GES découlant de l'exploitation forestière et des produits ligneux.</p>	111 099

Projets	Engagements approuvés (en dollars des États-Unis)
<p>Appui à la mise en œuvre du programme de travail de Buenos Aires sur les mesures d'adaptation et de riposte (1/CP.10). Ce projet vise à assurer l'exécution des tâches importantes dont le secrétariat doit s'acquitter en vertu de la décision 1/CP.10. Les activités ont commencé au cours des derniers mois de 2005 mais la plupart d'entre elles seront menées à bien au cours de l'exercice biennal 2006-2007. Elles comprennent l'organisation de trois ateliers régionaux et d'une réunion d'experts des petits États insulaires en développement portant sur l'adaptation, ainsi que les activités initiales du programme de cinq ans du SBSTA sur les incidences des changements climatiques, et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements.</p>	506 526
<p>Facilitation de la réduction des émissions résultant du déboisement dans les pays en développement. Ce projet vise à donner aux Parties des possibilités d'examiner les questions et déterminants divers et complexes du déboisement, et d'entamer l'examen de méthodes et d'actions potentielles efficaces qui permettent de réduire le déboisement dans les pays en développement; à cet effet, les activités consisteront principalement à appuyer l'organisation d'ateliers consacrés à cette question conformément aux instructions des Parties. En outre, grâce à ce projet, les Parties et des experts pourront examiner les questions scientifiques, techniques et méthodologiques complexes qui se posent dans ce domaine, échanger des informations et des enseignements tirés de l'expérience sur des méthodes d'action et définir des incitations positives. Il est probable que les discussions menées lors de ces ateliers fourniront une contribution à l'examen par les Parties des autres mesures qu'il faudra prendre au cours des deux prochaines années pour faire face aux problèmes qui se posent.</p>	50 000
<p>Atelier organisé entre les sessions sur la mise en œuvre du paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto (décision 31/CMP.1). Cet atelier contribuera à l'exécution des tâches prévues par la décision 31/CMP.1, qui consistent à élaborer les méthodes à utiliser pour rendre compte des moyens de réduire au minimum les incidences sociales, environnementales et économiques néfastes sur les pays en développement parties des politiques et des mesures mises en œuvre par les Parties visées à l'annexe I pour remplir leurs engagements au titre du paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto.</p>	70 000

Projets	Engagements approuvés (en dollars des États-Unis)
<p>Renforcement des capacités du secrétariat en matière de renforcement des capacités. Ce projet a été lancé le 1^{er} mars 2003 pour appuyer le processus intergouvernemental de renforcement des capacités et faciliter l'exécution des activités énoncées dans les cadres reproduits en annexe aux décisions 2/CP.7 et 3/CP.7. Les activités menées en 2006-2007 consistent à établir un rapport sur les mesures à prendre pour suivre régulièrement la mise en œuvre du cadre pour le renforcement des capacités dans les pays en développement (voir document FCCC/SBI/2006/5) et un rapport sur les meilleures pratiques et les enseignements qui se dégagent de la mise en œuvre des activités de renforcement des capacités, et à mener des discussions avec le Fonds pour l'environnement mondial sur les indicateurs de performance à utiliser pour surveiller le renforcement des capacités. Un poste de secrétaire est financé sur le budget de ce projet.</p>	100 279
<p>Appui à la mise en œuvre du programme de travail du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I (GCE) pendant la période 2003-2007, y compris la facilitation de l'application des directives FCCC pour l'établissement des communications nationales. Ce projet vise à donner suite à la décision 3/CP.8 en facilitant et en appuyant les travaux du GCE, en vue de recommander au SBI d'autres mesures appropriées concernant le mandat et les attributions du GCE; en aidant à obtenir une aide financière ou technique pour l'application de la Convention par les Parties non visées à l'annexe I; et en contribuant à l'organisation des réunions et des ateliers de formation pratique du GCE à l'établissement des documents techniques et rapports connexes à l'intention du SBI. Un poste de secrétaire est financé sur le budget de ce projet.</p>	395 191
<p>Création et gestion d'un centre d'échange d'informations visant à appuyer la mise en œuvre d'activités d'éducation et de communication par les Parties. Ce projet, mis en route en juillet 2005, vise à faciliter le démarrage rapide de la première phase de création de ce centre d'échange d'informations, dont la mise en place a été demandée par les Parties à la vingt et unième session du SBI et qui est décrit dans le document FCCC/SBI/2004/14. Le prototype (voir www.unfccc.int/ccinet) a été présenté aux Parties à la vingt-troisième session du SBI, à Montréal. Le secrétariat le perfectionnera, compte tenu des recommandations régulièrement exprimées par les Parties, pour en faire un véritable centre d'échange d'informations au cours de la deuxième phase (2007-2008), en le dotant de fonctions supplémentaires et en veillant à ce qu'il réponde aux besoins d'un plus large cercle d'utilisateurs. Un poste de fonctionnaire de la catégorie des services généraux est financé sur le budget de ce projet.</p>	102 004

Projets	Engagements approuvés (en dollars des États-Unis)
<p>Appui au Groupe d'experts des pays les moins avancés en 2006-2007. L'objectif de ce projet est de donner suite aux dispositions de la décision 4/CP.11 concernant les activités du Groupe d'experts pendant l'exercice biennal 2006-2007. Il s'agira d'aider efficacement le Groupe d'experts à donner des conseils aux pays les moins avancés parties, en vue de l'élaboration de leurs programmes d'action nationaux aux fins d'adaptation (PANA) et de la définition des stratégies de mise en œuvre des PANA, et de faciliter les réunions du Groupe d'experts (deux par an), en accomplissant des tâches logistiques et de fond. Ce projet permettra également de faciliter un dialogue régulier avec le FEM et ses agents de réalisation en ce qui concerne les activités relatives aux PANA. Un poste de secrétaire (assistant d'équipe) est financé sur le budget de ce projet.</p>	382 648
<p>Réunion des négociateurs du Groupe des 77 et de la Chine en vue de préparer la communication de ce groupe portant sur le renforcement des capacités. Ce projet a été exécuté du 1^{er} février au 1^{er} juillet 2006. Son objet était d'appuyer un atelier du Groupe des 77 et de la Chine qui s'est tenu du 20 au 22 mars à Dar es-Salaam (Tanzanie) et a permis aux participants de discuter des mesures à prendre pour suivre régulièrement le cadre pour le renforcement des capacités. Ce projet a financé la participation de 15 délégués de pays en développement et de deux fonctionnaires du secrétariat.</p>	85 000
<p>Atelier sur le Fonds pour l'adaptation. Ce projet visait à mettre en œuvre la décision 28/CMP.1, qui priait le secrétariat d'organiser un atelier destiné à permettre un échange d'informations sur des principes de fonctionnement du Fonds pour l'adaptation. Cet atelier sur le Fonds pour l'adaptation a eu lieu à Edmonton (Canada) du 3 au 5 mai 2006. Il a réuni 37 personnes (dont la participation de 22 a été financée), qui représentaient 31 pays, ainsi que des représentants de plusieurs organisations intergouvernementales et non gouvernementales. Le secrétariat a engagé trois consultants, qui ont établi les documents de travail et les exposés nécessaires pour faciliter les discussions au cours de cet atelier. Le secrétariat a mis au point une page Web du site de la Convention sur laquelle toutes les informations relatives à l'atelier sont disponibles.</p>	253 647
<p>Soutien aux activités du secrétariat relatives à l'article 6 de la Convention: atelier des petits États insulaires en développement. L'objet de ce projet, qui a commencé en janvier 2006, est d'appuyer l'organisation d'un atelier des petits États indépendants insulaires qui vise à répondre aux besoins particuliers de ces États en vue de l'exécution du programme de travail de New Delhi relatif à l'article 6 de la Convention. Cet atelier sera le dernier d'une série d'ateliers régionaux destinés à faciliter des discussions entre experts en vue de produire des informations et des idées sur l'éducation et la communication en matière de changements climatiques. Le rapport sur l'atelier apportera une contribution importante à l'examen du programme de travail de New Delhi en 2007.</p>	70 593

Projets	Engagements approuvés (en dollars des États-Unis)
<p>Appui aux activités du mécanisme pour un développement propre (MDP). Ce projet, qui a commencé au début de 2002, vise à faciliter la mise en œuvre du MDP. C'est grâce à ce mécanisme du Protocole de Kyoto que les Parties visées à l'annexe I qui ont ratifié ce protocole peuvent utiliser les unités de réduction certifiée des émissions (URCE) qui résultent des activités de projet menées au titre du MDP pour s'acquitter de façon économique de leurs engagements de limitation et de réduction des émissions. En outre, le MDP aide les pays en développement à réaliser un développement durable et à contribuer à l'objectif final de la Convention. Le Conseil exécutif du MDP exerce des fonctions de surveillance et de direction. Il s'acquitte de fonctions d'orientation et de procédure et d'importantes tâches techniques concernant l'enregistrement des projets, l'approbation des méthodes (y compris l'unification de celles-ci) et la délivrance d'URCE, ainsi que l'accréditation des entités opérationnelles qui valident les projets, et vérifient et certifient les URCE. En ce qui concerne les tâches techniques, le Conseil peut faire appel à des groupes d'experts, à des comités et à des groupes de travail, en fonction des besoins. Le secrétariat de la Convention, qui est chargé de fournir au Conseil exécutif du MDP les services dont il a besoin, appuie l'exécution de l'ensemble de ces fonctions. Il est prévu qu'au cours de l'exercice biennal 2006-2007, ce projet donnera de plus en plus de résultats, tels que des enregistrements de projets, et que des URCE seront délivrées et des méthodes approuvées. Ce projet devrait s'autofinancer dès 2008.</p>	5 603 211
<p>Activités relatives à l'article 6 du Protocole de Kyoto (application conjointe). Ce projet, qui a commencé en mars 2004, a pour objectif global d'entreprendre des travaux qui favorisent et facilitent la mise en œuvre de l'article 6 du Protocole de Kyoto (application conjointe). L'application conjointe est un mécanisme du Protocole de Kyoto en vertu duquel une Partie visée à l'annexe I (qui a pris un engagement inscrit à l'annexe B du Protocole de Kyoto) peut exécuter un projet de réduction des émissions ou un projet qui favorise des absorptions par les puits sur le territoire d'une autre Partie visée à l'annexe I (qui a pris un engagement inscrit à l'annexe B du Protocole de Kyoto) et tenir compte des unités de réduction des émissions (URE) qui en résultent dans le calcul des URE qu'il doit accumuler pour atteindre son objectif au titre du Protocole de Kyoto. Une Partie visée à l'annexe I peut également autoriser des personnes morales à participer à des projets d'application conjointe. Le Comité de supervision de l'application conjointe surveille l'application conjointe, y compris la vérification des URE, sous l'autorité de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto et selon les orientations qu'elle lui donne, et avec l'aide du secrétariat de la Convention. Au cours du prochain exercice biennal, il est prévu que l'application conjointe sera encore renforcée et progressera vers la phase opérationnelle.</p>	451 648

Projets	Engagements approuvés (en dollars des États-Unis)
<p>Mise au point du relevé international des transactions et de normes d'échange de données. Ce projet a commencé en janvier 2003 et ses objectifs sont les suivants: a) achever l'élaboration des spécifications techniques des normes d'échange de données, en vue d'assurer une application uniforme des normes dans tous les systèmes de registre; b) concevoir et mettre en place le relevé international des transactions, afin qu'il commence à fonctionner en avril 2007; c) faciliter la coopération entre les administrateurs de systèmes de registre, y compris dans le cadre du Forum des administrateurs de systèmes de registre, afin de favoriser la cohérence, l'exactitude, la transparence et l'efficacité du fonctionnement des systèmes de registre. Les spécifications techniques initiales des normes d'échange de données ont été mises au point.</p>	463 300
<p>Base de données relative aux inventaires des émissions de gaz à effet de serre et appui logiciel au processus d'examen des GES. Ce projet, lancé en novembre 2002, vise à fournir un appui supplémentaire continu à la mise au point de la base de données sur les GES et des logiciels pour la notification et l'examen des inventaires de GES, y compris la conception du logiciel relatif au cadre commun de présentation des rapports qui sera utilisé par les Parties visées à l'annexe I, la mise au point d'outils logiciels en vue d'appuyer les décisions relatives au cadre commun de présentation prises par la Conférence des Parties, ainsi que l'examen technique des inventaires de GES des Parties visées à l'annexe I, et l'enrichissement des informations sur les émissions de GES et leurs tendances, qui doivent être communiquées aux Parties, et ce grâce à des documents et au site Web du secrétariat.</p>	573 006
<p>Développement de la base de données servant à la compilation et à la comptabilisation annuelles des inventaires des émissions et des quantités attribuées au titre du Protocole de Kyoto. Ce projet, qui a commencé en février 2005, a pour objet de développer la base de données servant à la compilation et à la comptabilisation, de telle sorte qu'il soit possible de suivre, de vérifier et d'archiver les inventaires des émissions et les quantités attribuées au titre du Protocole de Kyoto. Cette base de données enregistre, pour chaque Partie visée à l'annexe I, toutes les informations pertinentes aux fins de l'évaluation du respect des dispositions du paragraphe 1 de l'article 3 du Protocole de Kyoto, y compris la vérification du fait que la Partie est admise à participer aux mécanismes prévus par le Protocole de Kyoto. Cette base de données permet également de présenter, de traiter et de gérer les informations supplémentaires nécessaires pour suivre et évaluer le respect des dispositions du Protocole de Kyoto et établir la compilation annuelle des quantités attribuées et des émissions en application du Protocole de Kyoto.</p>	437 477

Projets	Engagements approuvés (en dollars des États-Unis)
Activités visant à appuyer le processus d'examen par des experts prévu par la Convention et le Protocole de Kyoto: formation d'équipes d'experts chargés de l'examen et réunions des examinateurs principaux. Ce projet a commencé en janvier 2006. Ses objectifs sont d'élaborer et de mettre en œuvre un programme de formation destiné aux experts chargés de l'examen en vertu du Protocole de Kyoto; de continuer à mettre en œuvre le programme de formation destiné aux experts chargés de l'examen en vertu de la Convention et d'organiser un séminaire de formation; et de faciliter le processus d'examen et d'améliorer son efficacité et son efficacité en organisant une réunion des examinateurs principaux.	264 438
